



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 18582

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la signature d'un décret d'application relatif à la loi n° 2000-1352, relative à l'allocation temporaire de cessation anticipée d'activité au bénéfice de l'enseignement agricole privé. Ce décret a été signé par le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité le 9 janvier dernier. Il doit également être signé par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Aussi, il lui demande de lui préciser s'il a d'ores et déjà signé ce décret d'application, et, dans la négative, dans quel délai il prévoit de le faire.

Texte de la réponse

Le décret pris pour l'application de l'article 100 de la loi n° 2000-1352 du 30 décembre 2000 fixant les conditions d'attribution à certains enseignants de l'enseignement agricole privé d'une allocation temporaire de cessation anticipée d'activité a été signé par le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire le 22 janvier 2003 et par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie les 24 janvier 2003. Le projet signé a été retourné au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales le 27 janvier 2003. Ce décret, (n° 2003-243 du 17 mars 2003) a été publié au Journal officiel du 19 mars suivant (JO, 19 mars 2003, pages 4852 à 4854).

Données clés

Auteur : [M. Claude Girard](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18582

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3771

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6048